

BIOPHYTIS ANNONCE LA REALISATION D'UNE LEVEE DE FONDS DE PLUS DE 2 MILLIONS D'EUROS ET LE REMBOURSEMENT DE L'INTEGRALITE DE SA DETTE CONVERTIBLE A PRIX VARIABLE

1. **Augmentation de capital de 2 015 000 euros de produit brut par l'émission de 30 957 144 actions nouvelles, 27 397 060 bons préfinancés et 87 531 306 bons de souscription d'actions**
2. **Les investisseurs incluent deux institutions américaines axées sur la santé : des fonds gérés par / affiliés, à Alumni Capital Management LLC et Bigger Capital**
3. **Hexagon Capital Fund, le détenteur d'une ligne de crédit au bénéfice de la société de 2 000 000 euros, investit aussi 300 000 euros**
4. **Toutes les dettes convertibles à prix variable détenues par Atlas, soit 1 025 000 euros, seront remboursées en espèces sur le produit de l'émission**
5. **1 224 787 euros de dettes détenues par Kreos Capital seront remboursés à compter du 1^{er} juin 2026 et l'échéance est reportée au 1^{er} juillet 2029**
6. **Les fonds levés restants seront dirigés vers le développement clinique de la sarcopénie et de l'obésité**

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD. CE COMMUNIQUE DE PRESSE EST A TITRE INFORMATIF SEULEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Paris (France) et Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 11 mars 2026 à 7h30 – Biophytis SA (Euronext Growth Paris : ALBPS), (« **Biophytis** » ou la « **Société** »), entreprise pionnière dans le développement de thérapies transformatrices impactant la longévité, annonce aujourd'hui la réalisation d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit de plusieurs investisseurs institutionnels, le tout pour un montant total brut de 2 015 000 euros (l'« **Emission** »). Cette augmentation de capital a été souscrite par un nombre limité d'investisseurs, dont Alumni Capital pour 1 250 000 euros et Hexagon Capital Fund pour 300 000 euros.

Stanislas Veillet, PDG de Biophytis, déclare : « *Biophytis se positionne à l'intersection de trois tendances mondiales : le vieillissement démographique, l'épidémie d'obésité et la révolution des biotechnologies appliquées à la longévité. Cette levée de fonds constitue une étape décisive à plusieurs titres. Elle nous permettra d'assainir en profondeur notre structure financière, en particulier de ne plus avoir d'instruments financiers basés sur des obligations convertibles à taux variable, et de préparer le lancement de l'étude clinique de phase 3 dans la sarcopénie via notre joint-venture chinoise* ».

Utilisation des fonds levés :

La société a l'intention d'utiliser le produit net de l'Emission pour :

- **Mettre en place la Joint-Venture à Hong Kong avec notre partenaire Ronghui Renhe précédemment annoncée**, dédiée au lancement de notre étude clinique dans la sarcopénie (phase 3 du programme clinique SARA, une première mondiale dans la recherche médicale).
- **Préparer l'étude clinique dans l'obésité** (phase 2 du programme clinique OBA), en soutenant les activités réglementaires et en finalisant les partenariats au Brésil permettant de mettre en place cette étude clinique.
- **Etendre notre plateforme de découverte de médicaments dans l'IA** en partenariat avec Lynx Analytics.

- **Rembourser les obligations convertibles à taux variable et à taux fixe**, à savoir les ORNANE détenues par Atlas pour un montant de 1.025.000 €, ainsi que la créance obligataire Hexagon Capital Fund pour un montant de 245.379 €.
- **Couvrir les dépenses opérationnelles de Biophytis**, assurant la continuité des opérations et portant l'horizon de trésorerie de la Société à environ six mois (combinaison du produit net de l'Emission et de la capacité de financement obligataire).

Modalités de l'Emission

Nature et type de l'Emission : L'Emission d'un montant brut total de 2 015 000 euros (incluant la prime d'émission) a pris la forme d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit d'investisseurs entrant dans les catégories définies par la 3^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 13 novembre 2025, (i) d'actions (les « **Actions Nouvelles** ») assorties de bons de souscription d'actions, deux Actions Nouvelles étant assorties de trois bons de souscription d'actions (les « **BSA** » et ensemble avec les actions Nouvelles, les « **ABSA** »), et (ii) de bons de souscription d'actions préfinancés (les « **Bons Préfinancés** ») auxquels des BSA sont également attachés, deux Bons Préfinancés étant assorties de trois BSA.

Nombre de valeurs mobilières et prix de l'Emission : Dans le cadre de l'Emission, 30 957 144 Actions Nouvelles, 27 397 060 Bons Préfinancés and 87 531 306 BSA sont émis.

Le prix d'émission d'une Action Nouvelle a été fixé à 0,034 euro (0,002 euro de valeur nominale et 0,033 euro de prime d'émission), faisant ressortir une décote de 23,4 % par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société lors des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission.

Le prix d'émission d'un Bon Préfinancé a été fixé à 0,035 euro avec un prix d'exercice de 0,001 euro par action, faisant ressortir la même décote que les Actions Nouvelles par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société.

Cadre juridique de l'Emission : Faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 13 novembre 2025 en vertu de sa 3^{ème} résolution, le conseil d'administration réuni le 23 février 2026 a décidé du principe d'une émission d'Actions Nouvelles et de Bons Préfinancés, auxquelles des BSA sont attachés, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle a subdélégué le pouvoir de lancer et définir les caractéristiques précises de l'Emission au directeur général de la Société.

Caractéristiques des Bons Préfinancés : Chaque Bon Préfinancé donne le droit de souscrire à une action nouvelle, à un prix d'exercice unitaire de 0,001 euro.

Caractéristiques des BSA : Chaque unité est composée de deux Actions Nouvelles et de deux Bons Préfinancés, assortis de trois BSA. Chaque BSA donne le droit de souscrire à 1 action nouvelle Biophytis, à raison de 1 (un) BSA pour 1 (une) action nouvelle Biophytis, à un prix d'exercice unitaire de 0,0385 euro par action. Les BSA pourront être exercés pendant une durée de 60 mois à compter de leur émission.

Règlement-livraison et admission aux négociations : Le règlement-livraison des ABSA et des Bons Préfinancés est attendu le 13 mars 2026. Les actions nouvelles, les Bons Préfinancés et les BSA seront immédiatement détachés dès leur émission. Les actions nouvelles et les BSA devraient être admis aux négociations sur Euronext Growth le 14 mars 2026.

Actions Nouvelles Sous-Jacentes des BSA : Les actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des BSA seront des actions ordinaires soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes dès leur date d'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR001400OLP5 – ALBPS.

Impact du placement privé sur l'actionnariat de la société

Suite à l'émission des Actions Nouvelles, le capital social total de la Société sera de 183 301,84 euros, composé de 91 650 918 actions ordinaires. Suite à l'exercice de l'intégralité des Bons Préfinancés (et donc de l'émission de 27 397 060 actions supplémentaires), le capital social total de la Société sera de 238 095,96 euros, composé de 119 047 978 actions ordinaires. Après l'émission des Actions Nouvelles et l'exercice de l'intégralité des Bons Préfinancés et des BSA, le nombre d'actions sera augmenté de 145 885 510 actions nouvelles portant le nombre total d'actions à 206 579 284 actions pour un capital social de 413 158,57 euros.

58 354 204 actions ordinaires (96 % du capital social total actuel de la Société) seraient donc émises dans le cadre de l'Emission (après exercice des Bons Préfinancés et avant exercice des BSA), ou 145 885 510 actions ordinaires (240 % du capital social total actuel de la Société) après exercice de l'intégralité des BSA.

À titre d'illustration, un actionnaire détenant 1 % du capital social en circulation de la Société avant la réalisation de l'Emission et qui n'a pas participé à cette Emission détiendrait 0,51 % du capital social en circulation et des droits de vote de la Société après l'émission des ABSA et exercice de l'intégralité des Bons Préfinancés et 0,29 % du capital social en circulation et des droits de vote de la Société en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

A la connaissance de la Société, immédiatement avant la réalisation de l'Emission, la répartition du capital social de la Société était la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Atlas Special Opportunities	3 505 946	3 505 946	5,8%	5,8%	6,9%	6,9%
Kreos Capital	6 136 091	6 136 091	10,1%	10,1%	11,1%	11,0%
Armistice Capital	6 008 683	6 008 683	9,9%	9,9%	19,1%	19,1%
Autres actionnaires	45 021 451	45 058 566	74,2%	74,2%	62,9%	62,9%
Auto-détention ⁽³⁾	21 603	21 603	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	60 693 774	60 730 889	100%	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Avant exercice des BSA et des Bons Préfinancés.

⁽²⁾ Droits de vote théoriques (i.e., avec prise en compte des actions auto-détenues privées du droit de vote).

⁽³⁾ Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

A la connaissance de la Société, à l'issue de la réalisation de l'Emission (après exercice des Bons Préfinancés et avant exercice des BSA), la répartition du capital de la Société sera la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Atlas Special Opportunities	3 505 946	3 505 946	2,9%	2,9%	2,3%	2,3%
Kreos Capital	6 136 091	6 136 091	5,2%	5,2%	3,6%	3,6%
Armistice Capital	6 008 683	6 008 683	5,0%	5,0%	6,3%	6,3%
Alumni Capital	36 497 060	36 497 060	30,7%	30,6%	41,9%	41,9%
Hexagon Funds	8 571 428	8 571 428	7,2%	7,2%	9,9%	9,9%
Bigger Capital	3 571 430	3 571 430	3,0%	3,0%	4,1%	4,1%
Other (Invest)	9 714 286	9 714 286	8,2%	8,2%	11,2%	11,2%
Autres actionnaires	45 021 451	45 058 566	37,8%	37,8%	20,7%	20,7%
Auto-détention ⁽³⁾	21 603	21 603	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	119 047 978	119 085 093	100%	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Avant exercice des BSA mais après exercice des Bons Préfinancés.

⁽²⁾ Droits de vote théoriques (i.e., avec prise en compte des actions auto-détenues privées du droit de vote).

⁽³⁾ Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

A la connaissance de la Société, à l'issue de la réalisation de l'Emission (après exercice des Bons Préfinancés et exercice des BSA), la répartition du capital de la Société sera la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Atlas Special Opportunities	3 505 946	3 505 946	1,7%	1,7%	2,3%	2,3%
Kreos Capital	6 136 091	6 136 091	3,0%	3,0%	3,6%	3,6%
Armistice Capital	6 008 683	6 008 683	2,9%	2,9%	6,3%	6,3%
Alumni Capital	91 142 650	91 142 650	44,2%	44,2%	42,0%	42,0%
Hexagon Funds	21 190 476	21 190 476	10,3%	10,3%	9,8%	9,8%
Bigger Capital	8 829 369	8 829 369	4,3%	4,3%	4,1%	4,1%
Other (Invest)	24 126 983	24 126 983	11,7%	11,7%	11,1%	11,1%
Autres actionnaires	45 021 451	45 058 566	21,9%	21,9%	20,8%	20,8%
Auto-détention ⁽³⁾	21 603	21 603	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	205 983 252	206 020 367	100%	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Après exercice des BSA.

⁽²⁾ Droits de vote théoriques (i.e., avec prise en compte des actions auto-détenues privées du droit de vote).

⁽³⁾ Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Admission à la négociation des nouvelles actions et des BSA

Les Actions Nouvelles et (à la demande du détenteur) les BSA devraient être admis à la négociation sur Euronext Growth le 14 mars 2026. Les nouvelles actions et toute nouvelle action résultant de l'exercice de la BSA et des Bons Préfinancés seront soumis aux statuts de la Société et seront assimilées aux actions existantes à la réalisation de l'Emission. Elles donneront droits aux dividendes et seront cotés sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société sous le même code ISIN FR0012816825.

Engagements d'abstention et de conservation

Dans le cadre de l'Emission, la Société a signé un engagement de standstill pour une période de 90 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Emission, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Les administrateurs de la Société, son directeur général et certains managers ont signé un engagement de conservation prenant effet à la date d'exécution dudit engagement et qui se poursuivra pendant une période de 90 jours calendaires suivant la date d'émission des ABSA au titre de l'intégralité de leur participation, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Rééchelonnement de la dette avec Kreos Capital

L'augmentation de capital s'accompagne d'un rééchelonnement de la dette contractée auprès de Kreos Capital (géré par BlackRock). La société a conclu un accord portant sur l'aménagement du remboursement d'une dette résiduelle d'un montant total de 1 224 786,72 €. Cet accord prévoit la mise en place d'un moratoire de trois mois, couvrant la période de mars à mai 2026 inclus. À l'issue de cette période, le remboursement de la dette interviendra conformément à un échéancier de 30 mensualités, s'étendant de juin 2026 à juillet 2029.

Intermédiaires financiers

Maxim Group LLC a agi en tant qu'agent de placement principal et All Invest a agi en tant qu'agent de placement associé (collectivement, les « **Agents de Placement** ») dans le cadre de l'Emission. L'Emission est régie par des accords conclus entre la Société et chacun des Agents de Placement.

Facteurs de risque

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2024 et le rapport financier semestriel 2025, disponibles sans frais sur son site Internet (<https://www.biophytis.com/informations-reglementees-pour-l-amf/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les risques suivants spécifiques à l'Emission: (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Emission, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix des actions de la Société, (iv) les actionnaires de la Société qui n'ont pas participé à l'Emission pourraient subir une dilution potentiellement importante résultant de l'exercice des BSA et, plus généralement, de toute augmentation de capital future rendue nécessaire par la recherche de financement de la Société.

Absence de prospectus

Cette Emission ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations décrites conformément à la Position-Recommandation AMF DOC-2020-06 « *Guide d'élaboration des prospectus et de l'information à fournir en cas d'offre au public ou d'admission de titres financiers* » figurent dans le présent communiqué.

À propos de Biophytis

Biophytis SA est une société de biotechnologie en phase clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour les maladies liées à l'âge. BIO101 (20-hydroxyecdysone), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule en développement pour les maladies musculaires (sarcopénie, phase 3 prête à démarrer, et dystrophie musculaire de Duchenne, phase 1-2 à démarrer), respiratoires (Covid- 19, phase 2-3 terminée) et métaboliques (obésité, phase 2 à démarrer). La société est basée à Paris, en France, avec des filiales à Cambridge, dans le Massachusetts aux Etats-Unis, et au Brésil. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur Euronext Growth Paris (ALBPS - FR001400OLP5) et ses ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le marché OTC (BPTSY - US 09076G401). Pour plus d'informations, visitez le site www.biophytis.com.

Contact Biophytis

Relations Investisseurs
investors@biophytis.com

Contact médias :

Antoine Denry : antoine.denry@taddeo.fr – +33 6 18 07 83 27
Nizar Berrada : nizar.berrada@taddeo.fr - +33 6 38 31 90 50

* * *

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

Les informations présentées ci-avant ne constituent pas et ne sauraient être considérées comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou d'achat ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers donnant lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers.

*La diffusion de ces informations dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ces informations ne doivent pas être publiées, transmises ou distribuées, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique (les « **Etats-Unis** », ce qui inclut ses territoires et possessions), au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.*

Les informations disponibles ci-avant ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres financiers de Biophytis aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ni dans aucun autre pays où il est interdit de faire une telle offre ou sollicitation.

L'offre d'actions avec bons de souscription d'actions de la Société est exclusivement destinée aux catégories de bénéficiaires, au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce, visées à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 13 novembre 2025 et sélectionnées par le Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration de la Société, dans les limites des exemptions de prospectus et d'enregistrement applicables.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres financiers objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les titres financiers de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

*Sans préjudice des interdictions en vigueur dans d'autres pays, les titres financiers de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement de l'offre auprès de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« **U.S. Securities Act** »), ou d'une exemption à l'obligation d'un tel enregistrement. Les titres financiers de la Société ne sont pas, et ne seront pas, enregistrés au titre du U.S. Securities Act et la Société n'envisage pas d'effectuer une quelconque offre de titres aux Etats-Unis.*

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou autres titres financiers de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société.